

CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIAL EN GUYANE Pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme des actifs ultramarins

Le Conseil Interministériel des Outre-Mer (CIOM) qui s'est réuni le 18 juillet dernier a porté la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme à l'actif des mesures prioritaires pour nos territoires ultramarins (mesure 34).

Compte-tenu de la forte prévalence de ces situations en Guyane, tous secteurs professionnels confondus, lutter collectivement contre l'illettrisme et l'illectronisme des actifs (salariés, alternants, travailleurs indépendants, entrepreneurs, artisans, agriculteurs) apporterait une réponse essentielle à de forts enjeux en termes de RSE, de QVCT, de sécurité au travail, et de performance des entreprises guyanaises.

Dès mars 2023, le Medef Guyane a donc fait de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme sa cause territoriale pour stimuler l'inclusion et le développement des compétences clés dans le monde professionnel.

Après avoir mené avec l'Agence nationale de lutte contre illettrisme, au 1^{er} semestre 2023, plusieurs actions concrètes de sensibilisation et de diagnostic auprès de ses adhérents, le Medef Guyane a voulu élargir sa démarche à l'ensemble des forces vives économiques guyanaises en initiant le 15 septembre 2023, à l'occasion des Journées nationales d'action contre l'illettrisme, une journée d'échanges réunissant en un même lieu les entreprises, leurs opérateurs de compétences et les organismes de formations, pour encourager les entreprises à investir dans les compétences clés de leurs salariés.

Le Medef Guyane entend agir contre ce fléau dans le cadre de ses mandats.

Ainsi, au travers de la Société Immobilière et Foncière d'Aménagement de la Guyane (SIFAG), une expérimentation lancée à l'occasion des Journées nationales d'action contre l'illettrisme, sera conduite pour insérer une clause sociale relative à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans ses futurs marchés.

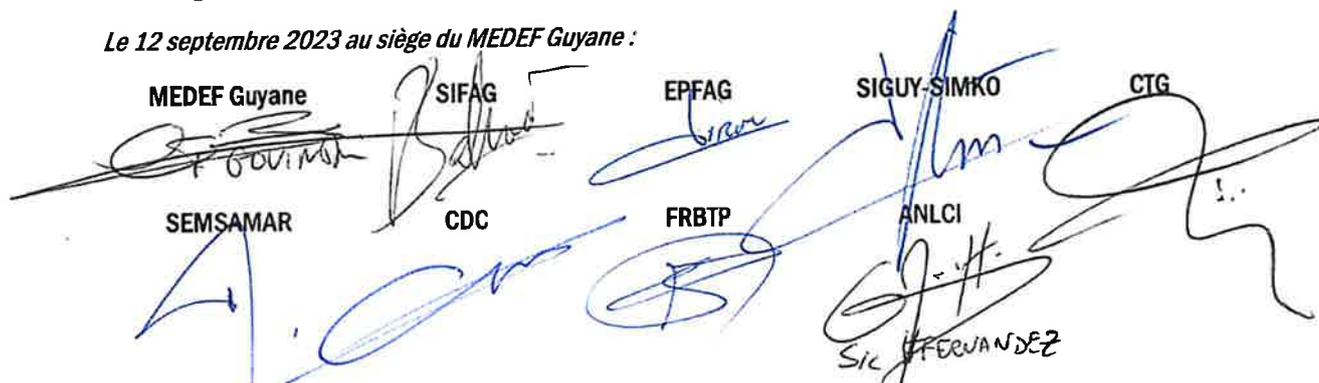
Cette clause a pour objectif de mobiliser les entreprises attributaires sur la question du repérage des salariés en situation d'illettrisme et d'illectronisme, et de les accompagner sur cet enjeu grâce à la mise à disposition de ressources et services développés par l'ANLCI, en particulier le service numérique Evagill et la boîte à outils Les incontournables, mise à disposition en ligne en juin 2023 et présentée en Guyane le 5 juillet 2023 aux entreprises.

Les cosignataires de la présente chartre d'engagement partenarial procéderont de même, s'associant pleinement à cette démarche.

Engagement partenarial en réponse à la mesure 34 du CIOM du 18 Juillet 2023

L'aménageur de la Guyane, les bailleurs de Guyane, cosignataires de la présente déclaration, s'engagent à sensibiliser leurs prestataires et fournisseurs à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, en incluant une clause sociale de lutte contre l'illettrisme dans les marchés qu'ils passeront pour leurs futures opérations immobilières et d'aménagement.

Le 12 septembre 2023 au siège du MEDEF Guyane :



CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIAL EN GUYANE

Pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme des actifs ultramarins

Signataires de la charte d'engagement partenarial en Guyane
Pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme des actifs ultramarins

1. Pour le MEDEF Guyane

Mouvement des Entreprises de France – Guyane
La Présidente – Mme Thara GOVINDIN



2. Pour la SIFAG

Société Immobilière et Foncière d'Aménagement de la Guyane
Le Directeur - M. Vincent BALMES



3. Pour l'EPFAG

Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane
Le Directeur – M. Denis GIROU



4. Pour la SIGUY-SIMKO

Société Immobilière de la Guyane - Société Immobilière de Kourou
Le Directeur – M. Jean-Jacques STAUCH



5. Pour la SEMSAMAR

Société d'Economie Mixte de Saint-Martin
Le Directeur – M. Patrick WEIRBACK



6. Pour la CDC

Caisse des Dépôts
Le Directeur Guyane – M. Christian MOUTTON



7. Pour la FRBTP

Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics de Guyane
Le Président – M. Franck HO-WEN-TSE



8. Pour ANCLI

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
S/C du Directeur M. Hervé FERNANDEZ
M. Olivier MARNETTE – Chargé de mission régionale en Guyane



9. Pour la CTG

Collectivité territoriale de Guyane
S/C du Président M Gabriel SERVILLE
M Jean Luk LE WEST - Vice-président Développement Economie et
Tourisme

